

**Bureau du 11 juin 2001**

**Décision n° 2001-0006**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Jacquard et appartenant à la société Tykram immobilier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain située rue Jacquard à Chassieu, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 236 de la section BY et appartenant à la société Tykram immobilier.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 66 mètres carrés, est nécessaire à la maîtrise foncière du périmètre de protection immédiat du puits de captage situé à l'angle des rues Jacquard et d'Arsonval.

Au terme du compromis qui est présenté, la société Tykram immobilier céderait le bien en cause au prix de 19 800 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de cette acquisition et les frais d'actes notariés, évalués à 3 500 F, seront prélevés sur les crédits à ouvrir au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 100 - fonction 111 - opération 0139.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,